

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Perspectives occupationnelles

Code : S.ER.SO.1101.F.23

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Caractéristique :

- Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Type de formation : Bachelor

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- Anglais

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

- A. Rôle d'Expert·e : compétences A1 A4 A5 A7
- B. Rôle de Promoteur·trice de la santé : compétence E2
- C. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice : compétence F1
- D. Rôle de Professionnel·le : compétence G3

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître la notion d'occupation en ergothérapie et ses définitions
- Connaître la notion de contexte et de situation
- Expérimenter des occupations
- Connaître le modèle Personne-Environnement-Occupation (PEO) de Mary Law.
- Connaître la notion de singularité, de granularité et de contexte (aussi en lien avec la durabilité) en lien avec les occupations.

- Comprendre la notion de routines, d’habitudes, d’habitudes de vie, de la vie de tous les jours, de la vie courante, et l’appartenance en lien avec les occupations.
- Comprendre la notion de granularité.
- Comprendre les représentations sociales du handicap.
- Comprendre la participation et la justice occupationnelle.
- Comprendre comment la participation est protégée dans le droit suisse.
- Comprendre les classifications (CIF et PPH).
- Comprendre les théories du handicap.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Occupations humaines (3 ECTS) – 46 périodes

Contenus :

- Découvrir les occupations
- Définir les occupations
- Réaliser les occupations
- Occupations en contexte
- Transition occupationnelle
- Granularité
- Modèle PEO
- Justice occupationnelle
- Déprivation occupationnelle
- Équilibre occupationnel

Unité 2 – Normativité, participation et handicap (3 ECTS) – 36 périodes

Contenus :

- Participation sociale
- Représentations sociales des autres et de la différence (altérité/singularité)
- Représentations du handicap
- Construction des normes et leurs conséquences (exemple Handicap)
- Journée en FR avec scénarios
- Théories du handicap
- Les classifications : Classification Internationale du Fonctionnement (CIF) et Processus de production du Handicap (PPH)
- Fresque du climat
- Protection de la participation dans la législation suisse

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : travaux à rendre et à faire pendant el cours | |

Le module est validé par un examen oral en semaines 5-6, avec 2 parties de 10 minutes, portant sur les unités 1 et 2. Pour chaque unité, des exercices (par oral ou par écrit) ou la présence pendant les cours permettent d’obtenir des points qui participent à la validation du module.

Exigences liées à la fréquentation du module :

Unité 1 : la participation aux ateliers d'analyse est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant-e devra faire un travail compensatoire, organisé dès que possible.

Unité 2 : la participation à la journée en fauteuil roulant (FR) est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant-e devra faire un travail compensatoire individuel organisé en intersemestre.

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module ou équivalent.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible

Pas de remédiation

Examen complémentaire

Travail additionnel

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Ecrit

Oral

Pratique

Dossier

Autre : travaux à rendre ou à faire pendant les cours.

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

10. Bibliographie principale

Christiansen, C.H., & Townsend, E.A. (2010). *Introduction to Occupation: The art and science of Living*, 2nd éd. Upper SaddleRiver, NJ: Pearson.

Duncan, E.A.S. (2021). *Foundations for practice in occupational therapy*. Edingburgh, UK: Elsevier.

Hammell, K. (2006). *Perspectives on Disability & Rehabilitation*. Edingburgh, UK: Elsevier.

Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation*. Bruxelles : De Boeck.

Molineux, M. (2004). *Occupation for occupational therapists*. Oxford, UK: Blackwell.

Whiteford, G.E., & Hocking, C. (2012). *Occupational Science: Society, Inclusion, Participation*. Oxford, UK: Wiley-Blackwell.

11. Enseignant·es

I. Margot-Cattin, R. Bertrand, S. Ray-Kaeser, N. Kühne, E. Offenstein, V. Simonet, L. Decastel, M. Eichenberger, P. Margot-Cattin

Nom du/de la responsable de module :

MARGOT-CATTIN Isabel

Descriptif validé le :

26 août 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LESEIR Martine